

Panorama de l'économie mondiale

Ce premier thème est construit autour de quatre réflexions :

Fiche 1 : De l'économie internationale à la mondialisation

Fiche 2 : Mondialisation, globalisation et régionalisation

Fiche 3 : Le basculement des rapports de force

Fiche 4 : L'inégale répartition des revenus

L'économie internationale qui mesure notamment les échanges de biens, de services et de capitaux n'est pas récente. Les importations de matières premières (comme le coton) par les pays européens lors de la première révolution industrielle et leurs exportations de produits finis en sont la parfaite illustration. Mais bien avant le XVIII^e siècle, la (ou les) route de la soie en tant que réseau de routes commerciales entre l'Asie et l'Europe, atteste des échanges entre pays éloignés. Elle remonte au II^e siècle av. J.-C. et permet, outre la circulation de la soie, de se procurer d'autres produits tels les pierres précieuses, la porcelaine, l'ivoire, les épices, etc. Elle met en contact des marchands mais aussi des diplomates, des soldats et des religieux.

Plus proche de nous, le commerce triangulaire au XVI^e siècle entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques révèle à son tour l'existence des échanges internationaux. Les navires occidentaux apportent des marchandises en Afrique pour y être échangées contre des esclaves qui seront transférés ensuite aux Amériques pour y travailler dans les mines de cuivre, d'or ou dans des champs de canne à sucre ou de coton. Les richesses ainsi produites sont enfin exportées vers l'Europe.

Au XXI^e siècle, il est question d'économie mondiale. La différence majeure avec ce qui précède est le fait que tous les pays de la planète (ou presque) participent aux échanges de biens, de services, de capitaux mais aussi d'informations dans un contexte de nouvelles technologies de communication. Bien que le commerce mondial soit toujours le fait de quelques puissances qui dominent les exportations et les importations de toute nature, tous les pays participent à ce commerce, les plus représentatifs étant les pays émergents.

De fait, les rapports de force évoluent et si les États-Unis comme l'Union européenne restent des puissances à part entière, leur domination dans l'économie mondiale est contestée. Certains ont peur d'un basculement du monde, au profit de l'Asie, notamment de la Chine. Elle est devenue la première nation exportatrice, détrônant l'Allemagne. L'avenir est donc porteur d'interrogations majeures en matière de croissance mondiale, de création de richesses, d'accès (ou non) à ces richesses. La hiérarchie des pays est évolutive et si les supporters de la mondialisation y trouvent leur compte *via* la croissance économique, ses détracteurs craignent pour leur

niveau de vie. Les premiers soutiennent le libre-échange tandis que les seconds réclament des mesures protectionnistes. De ce point de vue, les questionnements n'ont guère changé : sans remonter très loin dans le temps, les débats sur les vertus du libre-échange ou sur la nécessité du protectionnisme étaient déjà bien présents chez Smith, Ricardo, Marx ou List à la fin du XVIII^e siècle puis au cours du XIX^e.

En revanche, certaines hypothèses de ces auteurs ne sont plus d'actualité : la concurrence est considérée comme imparfaite, les rendements ne sont plus constants mais croissants, l'état « stationnaire » est contredit par les progrès techniques, la croissance économique n'est pas incompatible avec la croissance démographique, etc. À l'opposé, certaines interrogations sont toujours d'une grande actualité : les inégalités de revenus, la répartition des richesses, l'accès aux biens et aux services, les niveaux différenciés de développement, etc.

FICHE I De l'économie internationale à la mondialisation

L'économie internationale n'est pas un fait récent (Vérez, 2010). Elle analyse les échanges de biens, de services et de capitaux *entre* pays. Elle analyse aussi les conditions dans lesquelles ont lieu ces échanges. Si la règle du libre-échange semble prioritaire, dans les faits, de nombreux pays recourent au protectionnisme. L'économie internationale mesure encore le prix de ces échanges, ce qui revient à intégrer la formation et l'évolution des taux de change entre monnaies distinctes. Pour le reste, l'économie internationale ne se différencie pas des autres branches de la science économique : elle est tout autant préoccupée par le comportement d'acteurs différenciés que sont les ménages, les entreprises dont les firmes et les banques multinationales, les États, les organisations de la société civile telles les ONG. Ceux-ci anticipent, arbitrent, affichent des motivations, calculent, se trompent de sorte que l'économie internationale comme discipline ne peut pas être assimilable à une science exacte. Qu'est-ce qui la distingue de la mondialisation de l'économie ?

La mondialisation au sens économique peut s'entendre comme une interpénétration croissante des économies nationales, notamment depuis l'explosion des nouvelles technologies d'information et de communication, dans un contexte d'ouverture accrue des frontières et des marchés. Pour Mucchielli (2008), la mondialisation apparaît simultanément comme un phénomène multidimensionnel, un phénomène industriel, une apparition de nouveaux marchés, acteurs ou règles, soit autant de facteurs source de chocs, de défis et de peurs.

Dans un document de travail de l'OCDE, De Backer et Yamano (2007) considèrent que la mondialisation actuelle repose sur des processus de production « de plus en plus fragmentés géographiquement, entraînant l'émergence de chaînes de valeur mondiales. Les Technologies d'information et de communication (TIC) permettent de découper la chaîne de valeur traditionnelle (Porter, 1985) et d'effectuer un peu partout des activités qui auparavant devaient être exécutées au même endroit, de manière à réduire les coûts » (p. 5).

« La chaîne se compose d'une série d'activités génératrices de valeur qui se subdivisent en "activités primaires" et "activités de soutien" » (p. 6). On retrouve dans les premières « la logistique interne (réception et entreposage des biens), l'exploitation (fabrication et assemblage des biens), la logistique externe (distribution aux grossistes, détaillants ou consommateurs finals), le marketing et la vente (communication et promotion), les services (installation, service après-vente, traitement des réclamations, formation, etc.) ». Les activités de soutien comprennent : « le développement technologique (techniques de production, fabrication "au plus juste", gestion de la relation-client), la gestion des ressources humaines (recrutement, formation et perfectionnement, rémunération), les infrastructures de l'entreprise (mécanismes de planification et de contrôle : par exemple, la comptabilité) » (p. 6).

Les industries ne se regroupent plus dans leur globalité mais par fragments du fait du recours aux externalisations, à la délocalisation puis à la relocalisation des activités (encadré), qu'il convient de dissocier de la désindustrialisation. « Les produits finals mais aussi, de plus en plus, les productions intermédiaires sont délocalisées à l'intérieur de ces chaînes de valeur mondiales, ce qui accroît les échanges en termes d'exportations et d'importations » (p. 5).

ENCADRÉ Délocalisation, relocalisation et désindustrialisation

L'externalisation revient pour une entreprise à recourir à un prestataire extérieur qui va se voir confier une ou plusieurs fonctions. Elle se rapproche de la sous-traitance qui peut être temporaire ou non, dans un même secteur d'activité ou non, de spécialité ou non. Dans ce dernier cas, la société donneur d'ordre délègue à la firme sous-traitante une activité pour laquelle elle n'est pas équipée ou pas spécialisée. Cette politique ressemble le plus dans sa conception à l'externalisation.

Selon Gourdon (2006), « la délocalisation peut être définie comme la fermeture d'une unité de production implantée sur un territoire, accompagnée de sa réouverture sur un autre territoire. La plupart des rapports récents retiennent cependant une définition encore plus restrictive. Ainsi, on parle de relocalisation (ou délocalisation horizontale) lorsqu'une entreprise déplace un site de production à l'étranger afin de se rapprocher d'un nouveau marché et de vendre sa production sur place, plutôt que de produire dans le pays d'origine et d'exporter dans le pays étranger. On considère que ce mouvement n'est pas véritablement une délocalisation puisque l'objectif est de faciliter l'accès à de nouveaux marchés [...]. Les délocalisations verticales de complémentarité consistent en un déplacement d'un ou plusieurs segments de la chaîne de valeur. Elles peuvent concerner des secteurs de haute technologie et sont orientées vers des pays certes en développement mais avec une main-d'œuvre assez qualifiée ».

La désindustrialisation « se définit comme le recul de la part de l'industrie dans l'emploi total. Mais la part de l'industrie dans l'emploi total peut baisser sans que l'emploi dans l'industrie ne recule ». Le mouvement de désindustrialisation s'est accentué avec la mondialisation et la montée en puissance des pays émergents : « on observe, dans le cadre de cette mondialisation, un mouvement de spécialisation des pays avancés dans les activités moins intensives en travail non qualifié au sein de l'industrie et dans des activités de services ».

Une autre grille d'analyse permet de cerner **la mondialisation immatérielle**¹. Dans un récent rapport du Conseil d'analyse économique (CAE), il est question « du logiciel Windows aux séries télévisuelles, du hamburger au jeans : la mondialisation "se montre" sous un jour immatériel et abstrait. Elle diffuse idées, concepts, innovations et symboles que les statistiques du commerce international peinent à saisir » (p. 35). Les auteurs identifient un problème de mesure : « lorsqu'on entre dans un McDonald's, on fait face à des travailleurs français, qui vendent de la viande et des frites françaises. Tout est américain pourtant dans un McDonald's : le concept, l'organisation... Les

1. Voir Cohen et Verdier, 2007 in CAE 2007.

statistiques ne saisissent qu'une part mince d'un phénomène qui participe pourtant, au premier euro dépensé, à la mondialisation » (p. 36).

Cette mondialisation immatérielle touche particulièrement l'édition, la musique, les programmes audiovisuels, le cinéma, l'informatique et la pharmacie. Il va sans dire que les États-Unis sont dominants dans plusieurs secteurs dont les logiciels et le cinéma, de sorte qu'il est possible de confondre la mondialisation et un monde américanisé.

Enfin, pour Michalet¹, **la mondialisation est synonyme de rupture**. « L'impact économique de cette rupture sur les États-nations, les firmes, les institutions financières, les consommateurs, les ménages, les salariés, les rentiers... est un phénomène complexe – la mondialisation étant elle-même complexe » (p. 6). Pour l'auteur, « le phénomène de la mondialisation est une combinatoire multidimensionnelle » (p. 7) que l'on peut saisir à partir de divers facteurs dont la circulation de l'épargne mondiale (principalement asiatique, indispensable au financement des déficits américains), la délocalisation de la production, la détention du capital de sociétés nationales par des institutions financières étrangères, la part des salariés nationaux qui travaille pour des filiales étrangères, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) qui entrent dans un pays ou qui en sortent, etc.

La complexité de la mondialisation pose la question cruciale de la gouvernance économique mondiale. En temps de crise, les pays peuvent avoir la tentation de se replier sur eux-mêmes. C'est pour éviter un tel scénario et ne pas renouveler les erreurs commises après la crise de 1929 que le G20 a été créé en novembre 2008 dans un contexte de nouvelle crise. La volonté des 20 pays les plus riches qui pèsent plus des 4/5^e du PIB mondial a d'abord consisté à coordonner autant que possible leur politique économique, du moins leur politique de relance pour sortir de la crise. Ensuite, il a été question d'établir un programme ambitieux de régulation financière. Depuis, on s'est aperçu que les défis restent nombreux et que la coordination internationale est difficile, tant à propos des régulations bancaires que fiscales que du partage ou non de souveraineté, de la réforme ou non du système monétaire international, des modalités de sortie de crise.

CE QU'IL FAUT RETENIR **La mondialisation concerne un nombre croissant de pays!**

Avec Michalet, on retiendra que l'économie internationale a été prépondérante entre le ^{xiv}e et le milieu du ^{xx}e. Les marchands sont au cœur de cette économie internationale. Vient ensuite l'ère des sociétés transnationales (STN) qui multiplient les mouvements d'IDE. Elles ne se contentent pas d'exporter des biens ou des services, elles investissent leurs capitaux à travers le monde. Si, à l'origine, elles sont plutôt américaines, très vite émergeront des STN européennes (années 1960), japonaises (décennie 1980) puis des sociétés issues des pays émergents.

Au cours des deux dernières décennies, c'est la dimension financière qui prédomine via la circulation des capitaux financiers, le rôle des banques et des institutions

1. *La mondialisation : la grande rupture*, 2007.

financières. « Cette prépondérance de la finance globale implique une certaine autonomie entre les mouvements de capitaux et les autres dimensions de la mondialisation, en même temps qu'une forte réduction des contrôles étatiques ou des régulations bancaires » (p. 9).

L'évolution de l'économie internationale traditionnelle à la mondialisation du ^{xxi}^e pose diverses interrogations, en particulier en matière de souveraineté nationale plus contrainte et à propos de la gouvernance mondiale qui reste à inventer. Les défis sont nombreux et la coordination des politiques économiques plus que nécessaire. Les marchés sont globalement ouverts, les frontières sont dépassées mais les modes de régulation restent nationaux. C'est un point crucial de la mondialisation.

RÉFÉRENCES SÉLECTIVES

- CAE, (2007), *Mondialisation : les atouts de la France*, La Documentation française.
- De Backer, K., Yamano N., (2007), « Mesurer la mondialisation à l'aide des tableaux internationaux d'entrées-sorties », éd. OCDE.
- Gourdon J., (1996), « Les délocalisations françaises vers la Turquie », Agence française de développement, coll. « Document de travail », n° 32, décembre.
- Michalet Ch.-A., (2007), *La mondialisation : la grande rupture*, éd. La Découverte.
- Mucchielli J.-L., (2008), *La mondialisation, chocs et mesure*, éd. Hachette supérieur.
- OECD, (2010), *OECD Economic Globalisation Indicators*.
- Vérez J.-C., (2010), *Précis d'économie internationale*, éd. Ellipses, coll. « Optimum ».

FICHE 2 **Mondialisation, globalisation et régionalisation**

La mondialisation définie dans la fiche précédente se distingue plus de la régionalisation que de la globalisation. Selon Carlos R. S. Milani (in Gemdev 1999), les francophones utilisent le concept de mondialisation tandis que les Anglo-Saxons lui préfèrent le concept de globalisation. **La globalisation** trouve son origine dans les travaux relatifs aux Sociétés transnationales (STN). « En 1983, Levitt avait proposé ce terme pour désigner la convergence des marchés dans le monde entier (gestion des multinationales et échanges internationaux). En 1990, cette notion a été étendue par Ohmae à l'ensemble de la chaîne de création de valeur comprenant la recherche et le développement, l'ingénierie, la production, la marchandisation, les services et la finance » (p. 170).

Pour les auteurs de l'ouvrage collectif du Gemdev (1999), d'autres définitions se sont succédé, considérant notamment la globalisation comme un processus à partir duquel les STN ont déployé des stratégies source de rentabilité accrue, sans se soucier des règles imposées par les États. Le degré d'ouverture des économies associé à une limitation du mode de régulation nationale a fini par renforcer le poids de l'international au détriment du national. C'est donc l'échelle globale qui prévaut aujourd'hui : une STN comme Airbus ne fabrique pas des avions pour un marché national, ni même régional telle la région Europe mais bien pour le marché global ou mondial.

Pour Fontanel (2005), « la globalisation définit l'intégration des activités productives et commerciales dans un système de marché global, dans le contexte d'une multiplicité de liens et d'interconnexions entre les États et les sociétés qui forment le système mondial » (p. 5). L'ouverture des marchés financiers, les stratégies oligopolistiques des firmes implantées sur toute la planète, les modes de consommation qui tendent à l'uniformisation, les nouvelles technologies d'information et de communication qui se diffusent à une vitesse exceptionnelle, etc. sont autant de vecteurs de la globalisation qui limitent simultanément les modes de régulation étatique.

Les quelques définitions ci-dessus insistent toutes sur l'impact de la globalisation sur la régulation étatique qui ne repose plus sur l'État-Nation. Il faut donc s'interroger sur les modalités d'une nouvelle gouvernance à l'échelle mondiale qui reste à inventer. C'est en partie pour cette raison (mais pas uniquement, loin s'en faut !) que plusieurs pays ont cherché à accentuer leur coopération au sein d'accords régionaux, à défaut d'accords mondiaux. L'accord le plus avancé en matière d'intégration régionale est sans nul doute l'accord européen, pourtant décrié ou malmené depuis la crise financière de 2007.

La régionalisation est plurielle. Elle repose sur des processus d'intégration (régionale) différents qui reposent sur des accords commerciaux et des institutions. Elle peut

aussi reposer sur des pratiques commerciales d'acteurs insérés dans des réseaux d'échanges, financiers, culturels, le tout au sein d'une région bien déterminée. Les processus d'intégration économique régionale (IER) sont plus complets et plus complexes du fait de leurs objectifs, de leur degré d'institutionnalisation, de leur approfondissement et/ou élargissement (MAE 2001).

Il est possible de considérer la régionalisation et la globalisation comme indissociables. La première répondrait à la seconde pour éviter une trop forte homogénéisation de l'espace économique inhérent à la dynamique de la mondialisation. À l'opposé, on peut imaginer que la régionalisation est « une condition nécessaire à l'intégration au mouvement de la mondialisation, un moyen pour harmoniser les normes et conduire à une libéralisation multilatérale et une garantie contre le risque de marginalisation » (MAE, p. 7). En quelque sorte, la coexistence de zones intégrées conduirait au multilatéralisme. Encore faut-il se demander si ces zones sont amenées à se diluer dans un multilatéralisme planétaire ou si elles constituent le socle d'un multilatéralisme coopératif à créer ?

Traiter de la régionalisation dans la mondialisation ou dans la globalisation revient encore à pointer les limites des États dans l'exercice de leur souveraineté. Les souverainistes dénoncent la dilution des États dans les processus d'intégration régionale et voient dans la mondialisation la cause de toutes leurs difficultés. À l'opposé, les supporters de la mondialisation dénoncent la frilosité des replis nationaux et/ou régionaux, notamment quand ils émanent des puissances anciennement industrialisées qui ont su, le temps jadis, se protéger.

La crise de 2007-2008 qui s'est propagée, notamment en Europe, montre les ambiguïtés des diverses positions. Comme souvent, en période de crise économique puis de crise sociale, il est « classique » d'en expliquer les causes par des variables exogènes. De fait, la solution à la crise est simple : il faut s'en protéger et se replier sur soi-même. La Nation prévaut. D'autres considèrent au contraire que la solution ne peut être que coopérative et, donc, européenne pour un pays comme la France. C'est en renforçant le processus d'intégration *via* par exemple une politique économique convergente que l'Union européenne pourrait sortir de la crise. Cela revient à limiter le rôle des États-Nations qui doivent transférer davantage leur souveraineté. La taille des pays est telle qu'ils ne peuvent faire face à la mondialisation, y compris pour des pays comme l'Allemagne, malgré sa puissance économique et exportatrice.

Dans le contexte de la mondialisation, on assiste à un renouveau des théories de l'intégration régionale. Celle-ci ne repose plus uniquement sur les échanges commerciaux comme l'a analysé Viner dans la théorie des unions douanières (thème 9, fiche 34). L'intégration régionale concerne aussi les flux de capitaux, les mouvements migratoires, l'instauration de règles institutionnelles communes ou la coordination de politiques économiques qui se veulent convergentes. Plusieurs conceptions émergent dont celles-ci (MAE p. 10) :

- La **conception libérale** recherche la libéralisation des échanges et la libre circulation des facteurs de production. Les règles de la concurrence prévalent, les économies d'échelle et leurs effets sur les termes de l'échange sont encouragés, ce qui peut se traduire de façon pragmatique par la délocalisation de tout ou